

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires économiques

– Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements restant à examiner sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, pour la mise en place d'une certification de cybersécurité des plateformes numériques destinées au grand public (n° 4700) (*M. Christophe Naegelen, rapporteur*).²

Vendredi
26 novembre 2021
Séance de 8 heures 45

Compte rendu n° 18

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

**Présidence de
M. Roland Lescure,**
Président



La commission des affaires économiques a examiné, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements déposés en séance publique sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, pour la mise en place d'une certification de cybersécurité des plateformes numériques destinées au grand public (n° 4700) (*M. Christophe Naegelen, rapporteur*). La commission a accepté les amendements figurant dans le tableau ci-après :

Numéro	Place	Auteur	Groupe
8	PREMIER	M. NAEGELEN Christophe	UDI-I
13	PREMIER	Mme TIEGNA Huguette	LaREM
9	PREMIER	M. NAEGELEN Christophe	UDI-I
14	PREMIER	Mme TIEGNA Huguette	LaREM
10	PREMIER	M. NAEGELEN Christophe	UDI-I
15	PREMIER	Mme TIEGNA Huguette	LaREM
11	PREMIER	M. NAEGELEN Christophe	UDI-I
16	PREMIER	Mme TIEGNA Huguette	LaREM

Membres présents ou excusés

Commission des affaires économiques

Réunion du vendredi 26 novembre 2021 à 8 h 45

Présents. - M. Roland Lescure, M. Christophe Naegelen